

TERMES DE RÉFÉRENCE

CONSEIL NATIONAL DE PARTIES PRENANTES

INTRODUCTION

L'approche de la BCI consiste à développer un marché pour une matière première majoritaire, le Better Cotton, et vise à réduire, à l'échelon de la planète, les impacts environnementaux, sociaux et économiques significatifs afin d'engendrer des avantages à long terme pour les producteurs de coton, les travailleurs agricoles du coton, les communautés cultivant du coton et l'environnement. Afin de générer un soutien et une participation aussi larges que possibles pour produire du Better Cotton, la BCI est ouverte à toute collaboration avec des organisations qui ont un intérêt dans la filière du coton et qui adhèrent à sa mission. Collaborer avec des initiatives complémentaires dans un effort commun pour promouvoir une production plus durable de coton est crucial pour créer un changement à l'échelle mondiale. Assurer la participation volontaire de la société civile, des producteurs, de l'industrie, de la recherche et des gouvernements permet d'élaborer et d'institutionnaliser une approche, pour la production de Better Cotton, qui prend en compte les opinions de ces groupes intéressés et constitue donc un mécanisme robuste.

La BCI s'engage à maintenir un processus **ouvert, inclusif et participatif**, aussi bien au niveau national que mondial. Il est important de stimuler la discussion sur une production de coton plus durable et de renforcer la collaboration des différents acteurs de la filière à ces deux niveaux. En outre, le succès de la Better Cotton Initiative dépend de la diffusion du Système Better Cotton au delà d'une approche projet classique et de la construction d'une réelle durabilité institutionnelle. Pour aider à stimuler la discussion et à forger une durabilité institutionnelle, la BCI établira un *Conseil national de parties prenantes* dans chaque pays souhaitant cultiver du Better Cotton, au sein duquel les groupes intéressés par une production de coton plus durable pourront apprendre, discuter et échanger des informations et des opinions, communiquer sur les résultats et procéder à la diffusion des meilleures pratiques. Il est important de souligner que le Conseil national de parties prenantes garantira que soient entendues les voix de tous les groupes intéressés par la production de Better Cotton.

Le concept flexible de Conseil national de parties prenantes, présenté dans ce document, sera testé pendant la phase de démarrage de la mise en œuvre (2010-2012). Le Conseil national de parties prenantes devrait jouer un rôle accru dans la mise en œuvre du Système Better Cotton au niveau national.

LE RÔLE DU CONSEIL NATIONAL DE PARTIES PRENANTES

Le Conseil national de parties prenantes constitue le **forum de la BCI au niveau national**. Ses membres représentent les parties prenantes disposant d'un intérêt dans la filière du coton, telles que les organisations de producteurs de coton, les usines d'égrenage, les chercheurs, les institutions internationales, les agents de l'État, les ONG, les syndicats ou les autres acteurs commerciaux de la filière.

Si le Conseil national de parties prenantes ne joue aucun rôle d'approbation formel, il est officiellement reconnu par la BCI comme étant le socle de connaissances sur le secteur cotonnier à l'échelle nationale. Le Conseil national de parties prenantes aura le rôle clé d'examiner les résultats de la culture de Better Cotton et de diffuser ces informations aux organismes de haut niveau concernés, afin de garantir une durabilité à long terme. De plus, le Conseil national de parties prenantes jouera un **rôle consultatif et de soutien** avec chacune des composantes du Système Better Cotton.

La BCI demande spécifiquement que le Conseil national de parties prenantes considère les points et les rôles suivants lors de la phase de démarrage de la mise en œuvre (2010-2012) :

PRINCIPES ET CRITÈRES DE PRODUCTION (Définir le Better Cotton)

- Fournir une expertise technique et une expérience pratique dans les domaines couverts par les Principes et Critères de production de la BCI
- Formuler des recommandations pour la révision de la définition globale du Better Cotton en 2012, en ce qui concerne notamment l'interdépendance entre la définition globale et le contexte national
- Aider les organisations à développer des Instruments nationaux d'orientation expliquant de manière détaillée aux producteurs comment atteindre les Principes et Critères de production compte tenu du contexte national

- Préparer, avec le Coordinateur régional de la BCI, un calendrier pour la suppression, sur une période définie, de l'utilisation de pesticides faisant partie d'une des catégories suivantes : Classe I de l'OMS, (ii) ceux répertoriés dans la Convention de Rotterdam, (iii) Endosulfan (dans le cadre d'un groupe de travail expert spécifique)

APPUI AUX PRODUCTEURS (Permettre la production de Better Cotton)

- Faciliter l'accès des producteurs aux informations et aux services
- Permettre aux producteurs de tisser des liens plus étroits avec leur marché final
- Faciliter le développement de partenariats solides afin de permettre aux producteurs de produire du Better Cotton, notamment en matière d'accès équitable aux services de finance responsable, d'efficacité d'organisation des producteurs et de financement des partenariats
- Créer un environnement propice permettant aux producteurs d'investir dans la durabilité à long terme de leurs activités
- Soutenir le développement d'outils de communication adaptés pour impliquer les communautés cultivant le coton vis-à-vis des questions relatives aux pratiques de culture du coton

ÉVALUATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE (Assurer l'amélioration continue)

- Garantir l'intégrité de l'évaluation de l'exploitation agricole et assurer le suivi des mécanismes d'évaluation de l'exploitation agricole
- Discuter des questions litigieuses et apporter des conseils sur la manière de résoudre les réclamations
- Aider la BCI à identifier les vérificateurs locaux pour procéder aux vérifications par une tierce partie

FILIÈRE (Connecter l'offre à la demande)

- Soutenir le développement de mécanismes efficaces afin de garantir une transparence et une traçabilité tout au long de la filière coton nationale
- Fournir à la BCI une expertise sur la structure de la filière (en mettant un accent particulier sur le segment conditionnement de la balle de coton de la filière), afin de tenir compte de modes de fonctionnement spécifiques différents en fonction des régions en matière de stockage, de transport, d'égrenage et d'identification des balles
- Faciliter le lien entre l'offre et la demande de Better Cotton.

SUIVI, EVALUATION ET APPRENTISSAGE (Mesurer le progrès et le changement)

- Évaluer si la mise en œuvre du Better Cotton System a les effets désirés sur l'amélioration de la durabilité économique, environnementale et sociale de la production de coton (suivi de haut niveau de la mise en œuvre)
- En fonction des résultats, formuler des recommandations concernant le changement / l'adaptation du Système Better Cotton en 2012
- Proposer des activités susceptibles d'améliorer les activités de la BCI (ateliers, stimulation de la demande, réunion des principaux acteurs, etc.)
- Soutenir les mécanismes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage de la BCI en publiant les données concernées
- Recueillir les études de cas de la mise en œuvre au niveau du pays.

OUTILS (Partage des meilleures pratiques et des connaissances)

- Garantir aux parties prenantes une plateforme ouverte et transparente pour traiter des questions de durabilité dans le secteur cotonnier
- Faciliter l'expansion du Système Better Cotton (au niveau national)
- Promouvoir et expliquer la BCI aux autres acteurs
- Partager les meilleures pratiques et les résultats de la mise en œuvre
- Diffuser les instruments nationaux d'orientation
- Développer un soutien institutionnel et intégrer les activités et les connaissances existantes pour soutenir la mise en œuvre du Système du Better Cotton

MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL NATIONAL DE PARTIES PRENANTES

Dans les régions prioritaires¹ de la BCI, le Conseil national de parties prenantes s'appuie sur la structure des Groupes de travail régionaux créée par le secrétariat de la BCI avant la mise en œuvre du Système Better Cotton. L'identification des membres et l'établissement du Conseil national de parties prenantes seront réalisés par le Secrétariat / Coordinateur régional de la BCI, avec l'aide des principaux acteurs locaux. Lors de la phase de démarrage de la mise en œuvre, **le Coordinateur régional de la BCI est la personne chargée de faciliter et de coordonner le Conseil national de parties prenantes.**

Dans les nouvelles régions (c'est-à-dire les régions ne faisant pas partie des régions prioritaires de la BCI), l'identification des parties prenantes intéressées et l'établissement du Conseil national de parties prenantes se baseront sur : (i) les principaux acteurs identifiés et interrogés pendant l'étape d'identification ; (ii) la plateforme / les structures cotonnières déjà en place au niveau du pays (qui doivent être clairement définies pendant l'étape d'identification). Tout ceci permettra à une organisation souhaitant voir le Système Better Cotton établi dans un pays afin que le Better Cotton puisse y être cultivé et vendu de comprendre les personnes désireuses d'intégrer le Conseil national de parties prenantes, ainsi que la plateforme / les structures existantes pouvant servir de base, d'appui ou pouvant être utilisées pour la création du Conseil national de parties prenantes. Le Coordinateur régional de la BCI devra travailler avec cette organisation afin d'établir le Conseil national de parties prenantes (pour plus d'informations, veuillez vous référer aux Procédures de la BCI concernant l'établissement du Système Better Cotton dans un pays).

COMPOSITION

Le Conseil national de parties prenantes se compose de différentes organisations disposant d'un intérêt dans la filière et soutenant la mission de la BCI, telles que des :

- Organisations de producteurs de coton
- Organisations de la société civile représentant des intérêts environnementaux et / ou sociaux / liés au droit du travail (ONG, Syndicats, etc.)
- Institutions gouvernementales (nationales, régionales)
- Organismes de recherche
- Acteurs de la filière (usines d'égrenage, associations de négociants / exportateurs, détaillants, etc.)
- Organisations intergouvernementales
- Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux
- Initiatives complémentaires
- Institutions financières

Si aucun nombre spécifique de membres n'est envisagé, une taille comprise entre 20 et 30 membres est suggérée, afin d'assurer un équilibre entre diversité, approches et facilité de gestion.

En raison du nombre de sujets potentiels devant être discutés au sein du Conseil national de parties prenantes, il pourra également s'avérer nécessaire de créer des **Groupes de travail experts** spécifiques (composés de 10 personnes maximum) afin de se concentrer sur des aspects spécifiques du système Better Cotton (ex : calendrier de suppression pour les pesticides de la Classe I de l'OMS). Ces groupes permettront non seulement de tenir des discussions plus détaillées et plus approfondies sur des sujets techniques, mais aussi de maintenir le nombre de membres du Conseil national de parties prenantes à un niveau raisonnable, ainsi que de se concentrer sur des **discussions stratégiques de haut niveau**, telles que les questions de diffusion et d'expansion de la mise en œuvre du système Better Cotton au niveau du pays.

Les réunions se tiendront initialement tous les ans, et la nécessité d'organiser des réunions plus fréquentes (tous les 6 mois) sera évaluée ultérieurement. Les coûts engendrés par les réunions organisées dans les régions prioritaires de la BCI seront couverts par le budget opérationnel de la BCI. Dans les nouvelles régions, ces coûts devront être pris en charge par la ou les organisations désireuses de mettre en œuvre le Better Cotton dans le pays.

¹ Brésil, Inde, Pakistan et Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Sénégal et Togo)